

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 20 juin 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_038 - ADMINISTRATION GENERALE MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE - RESTITUTION DU STADE D'ATHLETISME A PARAY-LE-MONIAL APRES REHABILITATION

Lors de sa séance du 17 décembre 2018, le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de sa compétence relative à la construction, à l'entretien et au fonctionnement d'équipements culturels et sportifs. C'est ainsi que la réhabilitation du stade d'athlétisme situé Rue de Bourgogne à Paray-le-Monial (71600) est demeurée de compétence intercommunale.

Cette infrastructure sportive est désormais entièrement rénovée et un procès-verbal de restitution de l'équipement est proposé à l'approbation lors de la séance du 26 juin 2023.

Conformément aux échanges intervenus lors de l'harmonisation des compétences consécutives à la fusion de 2017, il est proposé au Conseil communautaire de restituer la compétence relative à la réhabilitation de ce stade d'athlétisme à la commune concernée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-142 en date du 17 décembre 2018 portant harmonisation des compétences et définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Paray-le-Monial en date du 16 juin 2023 portant approbation du procès-verbal de restitution du stade d'athlétisme à Paray le Monial,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 juin 2023 portant conclusion d'un procès-verbal de transfert du stade d'athlétisme,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est compétente pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant que l'intérêt communautaire d'une compétence est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Considérant que la réhabilitation du stade d'athlétisme de Paray-le-Monial a été reconnue d'intérêt communautaire et que celle-ci est désormais achevée,

Considérant qu'il convient de supprimer cet intérêt communautaire devenu aujourd'hui sans objet,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 mars 2023,

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

DÉCIDE

**- d'abroger la délibération n°2018-142 en date 17 décembre 2018 uniquement
en tant qu'elle définit d'intérêt communautaire « la réhabilitation du stade
d'athlétisme de Paray-le-Monial »,**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des
démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer
l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Pierre BERTHIER
Membres présents à la séance : 58	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Magali DUCROISET à Thierry DESJOURS, Annie BOISSARD à Jean-Marc NESME, Anne-Thérèse BLANCHARD à Béatrice LECONTE, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Catherine CLERGUÉ, Daniel THERVILLE à Gérald GORDAT

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais